

Encart collé dans le registre d'Enquête publique / Demande de Déclaration d'intérêt général.

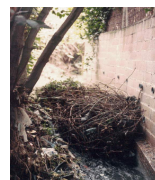
Après une lecture attentive du dossier de demande de DIG, je ferais, en qualité de Président de l'AIRE (**Association Intercommunale des Riverains de l'Eygoutier et de ses affluents**), des remarques de trois catégories.

La première catégorie est celle de nos requêtes :

1- L'affluent **Saint Joseph** n'est mentionné que pour sa partie amont , à la Valette ; nous estimons indispensable de traiter la partie toulonnaise notamment rue du sergent G.Jourdan , aux abords du rond



point **Mirasouléou** ,(dépôts ou chutes de déchets d'entreprises et d'immeubles ,chutes de branches de chênes séculaires) ;il est encore plus indispensable de traiter le tronçon depuis la sortie de sous le stade de Font-Pré jusqu'au confluent et particulièrement de part et d'autre de la rue du commandant J.Loste ,(rétrécissement par le « mur



Angoulvant » , jets de déchets du pont ,et dépôts de matériel - dont batteries - abandonné par l'entreprise qui occupait le site et aujourd'hui site d'accueil de Jéricho).

2- La partie du **Régnas en zone industrielle de la Garde** nécessite au moins autant d'entretien que la partie aval incluse au golf de Valgarde (rôle de bassin de rétention

3- Pour mettre fin à une polémique vieille de plusieurs années entre le SIAHE, le Conseil général et la copropriété « le Fragonard », nous demandons que pour les tronçons 9, 10,11 il soit mentionné que le programme s'applique à la totalité du « **Vallon des amoureux** », sur les deux rives (même si la somme des longueurs indiquées semble correspondre à cette totalité)

La deuxième catégorie de remarques porte sur la rédaction du dossier :

1- Page 16 ,il est indiqué que les opérations ponctuelles seront réalisées après avis de « **l'autorité** » :nous souhaiterions que soit indiquée la personne qui détient cette autorité et plus particulièrement quelle procédure devra être suivie pour obtenir son avis ; pour nous ,il va de soi que la procédure doit être la plus courte et la plus simple possible ; les coutumières constitutions interminables de dossiers devant être absolument exclues.

2- Nous observons tout au long du dossier une prédominance très nette donnée à la préservation et la protection de la flore et la faune ; nous y reviendrons plus loin.

3- Page 11, des spécialistes des milieux aquatiques d'eau douce et de la pêche nous ont signalé une opposition entre l'hibernation des reptiles dès octobre et les travaux en début d'hiver, pour mémoire.

La troisième catégorie concerne les motifs exposés et certains choix

1- Nous nous inscrivons en faux lorsqu'il est écrit

page 2 : « les interventions réalisées actuellement par le SIAHE ...ont permis le développement d'espèces remarquables » et

page 9 : « la présence des ces espèces ...est le résultat de ces entretiens » .

Ces affirmations sont très exagérées d'autant qu'il n'a été fait **aucun diagnostique du bon état** biologique et écologique de l'eau et que la faune a considérablement diminué en nombre et diversité depuis les années 70.

De plus, sur deux kilomètres au moins en aval de la Clue, les actions du SIAHE donnent une priorité de fait au risque d'inondations , au détriment de la ripisylve : en effet la vanne-batardeau qui ferme l'entrée du tunnel exutoire de crues de la Clue s'ouvre automatiquement pour un certain niveau de précipitations (la détection du risque ne peut pas être très fine) mais n'est refermé manuellement qu'après une procédure compliquée , lente et aléatoire impliquant trois personnes ,des communications téléphoniques et un déplacement à pied ! autant dire que **l'écoulement de l'eau est fréquemment interrompu et sur de longues périodes** ; la seule faune qui en profite sont alors les moustiques et les rats ; à cela s'ajoute le manque d'étanchéité du batardeau préjudiciable lors des périodes estivales de sécheresse, plus nombreuses ces dernières années.

Nous n'irons pas jusqu'à invoquer la loi sur l'eau à ce propos, **notre objectif prioritaire restant la prévention des inondations** mais néanmoins nous apprécierions d'avoir de l'eau en permanence.

2 - Nous félicitons les auteurs du projet d'y avoir enfin inscrits les affluents (statutairement inclus dans les missions du SIAHE) ; nous avons émis nos propositions et réserves plus haut ; toutefois nous avons cru remarquer que les choix des tronçons à traiter (y compris ceux de l'Eygoutier) pouvaient avoir été en partie influencés par la part des contributions de chaque commune au budget du syndicat ; nous n'y verrions aucun inconvénient sinon celui de voir ressurgir l'ancienne querelle des « inondants contre inondés » qui a tant retardé l'avancement des dossiers de 1993 et antérieurs et celui de voir des tronçons relativement propres et à la portée de l'entretien obligatoire par leur propriétaire prendre le pas sur des tronçons notoirement « pourris ».

Notre conclusion reste **très favorable au principe du projet et à ses grandes lignes** ; nous regrettons cependant de ne pas avoir été associés à sa préparation comme il aurait convenu, conformément à la convention que nos associations, AIRE et ADPLG, ont avec le Syndicat et en vertu des textes législatifs et réglementaires relatifs à la démocratie de proximité.

Signé Philippe Roederer

~o~